

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Service de l'Équipement  
Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique

**2014 DJS 172** Dépose d'une demande de permis de construire pour la couverture du terrain d'éducation physique Louis Braille (12e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Le terrain d'éducation physique Louis Braille, sis 24 rue Louis Braille (12<sup>e</sup>), appartient à la Ville de Paris. Il est géré et entretenu par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Du fait de la forte fréquentation de cet établissement et de la pratique croissante des activités sportives à Paris, le TEP ne permet pas de répondre suffisamment à la demande d'utilisation des usagers.

Afin d'améliorer les conditions d'occupation, notamment par la création d'un éclairage, et d'augmenter la capacité d'accueil de cet équipement, la création d'une couverture est prévue.

Le dépôt d'un permis de construire s'impose pour réaliser cette opération.

Aussi, il a été décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte afin de définir l'ensemble des travaux nécessaires aux améliorations envisagées par l'administration.

L'opération sera réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à déposer la demande de permis de construire relative à cette opération.

Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



